

Esneux, le 1 septembre 2017

A l'attention de Madame la Bourgmestre
et le collègue échevinal d'Esneux

Objet : **Doline au carrefour des rues Terre Antoine et du Cheneux**
Permis d'urbanisme N°14/126, réf U 1392/17/14/126/JP
Rapport commission d'étude et de protection des sites souterrains du 30/08 (annexe)

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins

Vos services de voirie sont venus ce 21 août reboucher un trou suite à l'effondrement du tarmac et reconstituer les couches de voirie. A cette occasion, ils ont découvert que ce trou est en fait le sommet d'une cheminée de doline qui a été anciennement rebouchée avec des restes de briques et de produits de décharge (notamment des fils électriques domestiques).

Cette situation est très interpellante et ressemble furieusement à un vice caché aux différents acquéreurs de terrain et voiries proches de cet endroit.

Nos recherches à différentes sources nous indiquent aujourd'hui qu'une doline (AD5) très proche de la maintenant dénommée (AD6) était même référencée en spéléologie avant la création du lotissement "Sagehomme" ce qui ne devait pas normalement échapper à la connaissance des responsables communaux de l'époque qui ont autorisé la création de cette partie du lotissement.

Pour les riverains proches de cette doline c'est choquant et ils se posent la question des actions qu'ils conviendraient d'entreprendre pour se protéger des conséquences prévisibles de cette instabilité due au sous-sol.

Conjointement, nous recevons l'accord communal sur le lotissement B-Fund, extension du lotissement "sagehomme" et nous prenons acte que vous avez choisi de répartir les flux de circulation contrairement aux demandes des habitants des rues Terre Antoine et du Cheneux qui souhaitaient le maintien des culs-de sac (sondage d'opinion transmis antérieurement).

Par ce choix, si rien n'est fait, l'augmentation du charroi lors de la construction et ensuite pour la desserte des habitations aggravera une situation délicate qui doit être traitée avec la plus grande sagesse.

Depuis, un nouveau rapport vient compléter les informations qui émanent de la commission d'étude et de protection des sites souterrains (voir annexe).

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité à notre sens de revenir à la proposition du comité de quartier et de Vert-et-Vie sur le maintien des culs-de sac au centre du lotissement B-Fund pendant sa construction ainsi que celle des maisons afin de limiter au strict minimum le passage dans ce carrefour et cela uniquement pour les voitures ou véhicule léger de moins de 3,5T hors cas ponctuel autorisé.

Cette disposition permettant, de notre point de vue, de ne pas bouleverser la toute relative stabilité naturelle de cette cheminée "doline" aussi longtemps qu'une stabilisation ne sera établie après des investigations sérieuses menées par un bureau spécialisé.

En conclusion, nous demandons une étude sur les éventuelles mesures conservatoires à prendre et leurs applications et ou une révision des conditions du permis pour tenir compte de ce fait nouveau.

Vous comprendrez aisément au vu de notre inquiétude que nous attendons du collègue une réponse rapide dans les trente jours.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins nos salutations les plus respectueuses.

Les signataires du quartier Avister Ouest

Adresse	Nom	Signature(s)
17 R du Cheneux	ROSOUX JC	
29 rue du Cheneux	Blanc H.	
19 Rue du CHENEUX	Blanc	NESCA. G.
20 Rue du cheneux	PARISI B	
25 Rue du Cheneux	BAGARD J	
22 Rue Terre Antoine	Louis Luc	
20 Rue terre antoine	Bekken Fanny Toussaint Claude	
26, Rue Terre Antoine	Famille LIGOT	
33, Rue Terre Antoine	FAMOUS JACQUES	
34, Rue Terre Antoine	LEBRUN H.	
27, Rue du CHENEUX	CYBAN-THUNUS	
21 Rue du Cheneux	CRESPIN	
35 rue terre Antoine	LOXHET A.	
27 Rue Terre Antoine	SANDRI - Bonboire	
23 Rue du CHENEUX	JELIZE - BURNOTTE J	
24 Rue Terre Antoine	CHAPELIER Luc	
24 Rue Terre Antoine	GOEBBELS Claude	
Le Grand Haki - Jours 17 Rue du cheneux	→	